

Avant de vous engager, assurez vous des points suivants :

- **zone d'intervention** : un prestataire trop éloigné de votre domicile pourra difficilement se rendre rapidement auprès de votre chaudière
- **pièces détachées** : le prestataire dispose t-il d'un stock suffisant pour vous dépanner dans les meilleurs delais ?
- **Compétences** : chaque marque et modèle requière une expérience, une formation et une compétence particulière.
- **Visite d'entretien annuelle** : Durant cette visite, il est indispensable de nettoyer en profondeur la chaudière et de respecter les vérifications préconisées par le constructeur.



